

Comité directeur de la Flotte n°22 du 12 juillet 2021

Décision n°22-1. Le comité directeur valide les nominations d'Hélène Planquette et Louise Watremez en tant que titulaires à la CNFH, et de Nathalie Feuillet en tant que suppléante. Il valide également les nominations de Cécile Guieu et de Daniel Toal au sein du Conseil Scientifique de la Flotte. Il apprécie la qualité du travail réalisé par les différents GTU et GTS relatifs aux projets modernisation du *Pourquoi pas ?*, modernisation de l'*Antéa*, Navire semi-hauturier Manche-Atlantique et endosse les recommandations du Conseil Scientifique à leur sujet.

Décision n°22-2. Le comité directeur valide les modifications proposées et portées par la direction de la Flotte sur le calendrier 2021-16. Il souhaite être tenu informé de l'évolution de la situation concernant l'*Alis* et l'*Antéa* au plus tard lors du prochain comité directeur.

Décision n° 22-3. Le comité directeur demande à la DFO de proposer formellement à la direction des Expéditions de Monaco, avec une demande de prise de position pour la mi-septembre 2021 leur intérêt pour le créneau disponible sur le Marion Dufresne en juin/juillet 2022.

Décision n° 22-4. Le comité directeur prend acte des difficultés techniques, opérationnelles et budgétaires rencontrées dans la construction du calendrier de la Flotte pour 2022. Il remercie la direction de la Flotte pour les efforts importants déployés afin de trouver des solutions pour chaque demande. Il souhaite que la direction de la Flotte lui présente pour validation les scénarios possibles lors du comité directeur n°23.

Décision n°22-5. Le comité directeur invite la direction de la Flotte à réfléchir à l'organisation d'un webinar en octobre ou novembre 2021 au sujet de la programmation 2022, ses contraintes et ses enjeux, et des perspectives 2023.

Décision n°22-6. Concernant la durée de validité des campagnes suivantes, et suite à la crise sanitaire qui a, pour certaines, empêché leur programmation, le comité directeur décide :

- La validité P1 des campagnes AMARYLLIS, DIPOMOUS, SEZAM est prolongée jusqu'en 2024,
- La validité d'HIPER et de MANTA-RAY (P1) pourra être prolongée si leur programmation ne peut pas avoir lieu en 2022,
- La validité de SAUVER BB (P1) est prolongée jusqu'à ce qu'une opération de récupération opportuniste puisse être réalisée,
- Les campagnes SEAGAL, OPEN BAY et WAPITI-2 très contraintes par des problèmes d'autorisations de travaux ou d'indisponibilité de moyens sur la zone demandée doivent redéposer un dossier, sans engagement de la part de la DFO quant à la possibilité de réaliser ces campagnes.

Décision n°22-7. Des modalités d'information et d'engagement des embarquant à respecter les règles mises en place par Genavir relatives au harcèlement sexuel et moral, aux comportements sexistes et aux addictions sera proposé par la direction de la Flotte, dès que possible.

Le prochain Comité directeur aura lieu entre le 15 et le 20 octobre 2021.